

V A D E M E C U M

Le projet pédagogique et éducatif en internat d'excellence



1. Principes
2. Objectifs
3. Domaines d'action
4. Aides nationales
et européennes

ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative



Sommaire

Introduction	3
1. Principes	5
2. Objectifs	11
3. Domaines d'action	17
01. Art et culture	19
02. Citoyenneté, engagement, initiative.....	23
03. International	27
04. Médias.....	32
05. Sciences et technologies	38
06. Sport.....	43
4. Aides nationales et européennes	49
Textes de référence sur les internats d'excellence	54

Introduction

Longtemps proposé comme une simple solution d'hébergement pour des élèves qui ne disposaient pas, à proximité de leur domicile, d'une formation répondant à leurs vœux, l'internat, et particulièrement l'internat d'excellence, apparaît aujourd'hui comme une réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves. Cette modalité particulière de scolarisation offre en effet un espace-temps qui le distingue des autres lieux scolaires par son amplitude. Les élèves sont pris en charge sur la totalité de leur temps scolaire et personnel durant la semaine ; ils évoluent alors dans un cadre de vie collective autre que celui de la cellule familiale. L'internat est donc, tout à la fois, un lieu d'études et d'apprentissage, un lieu d'éducation, un lieu de vie en même temps que d'ouverture sur le monde.

L'internat d'excellence s'adresse à des élèves qui ne disposent pas, dans leur quotidien, des conditions nécessaires à leur épanouissement scolaire et personnel, qu'il s'agisse de conditions matérielles, éducatives ou d'environnement socioculturel. Aussi poursuit-il les objectifs suivants pour chaque élève :

- lui donner l'encadrement et les outils permettant sa réussite scolaire, tout en l'aidant à développer ses ambitions personnelles et professionnelles ;
- développer son esprit d'initiative, son autonomie et sa créativité et, dans le même temps, favoriser sa capacité d'adaptation et lui faciliter l'apprentissage des règles sociales.

La réussite d'un tel dispositif ne peut résulter que d'un projet familial concerté et d'une coéducation mise en œuvre par l'École et les parents et librement consentie par l'enfant. Par les enjeux associés à un tel projet, la concentration des énergies et l'ampleur des moyens déployés, l'internat d'excellence affirme la volonté politique de surmonter les déterminismes sociaux afin de promouvoir l'égalité des chances.

Le projet pédagogique et éducatif est la clé de voûte de l'internat d'excellence.

Ce vade-mecum a pour ambition d'accompagner le chef d'établissement et son équipe dans la construction et la consolidation de leur projet pédagogique et éducatif spécifique. Il en pose les principes, les objectifs et les domaines d'action.

1. Principes

1. Principes

Chaque internat d'excellence construit un projet pédagogique et éducatif spécifique qui s'inscrit dans le cadre de principes communs. En fonction du contexte local et des ressources à sa disposition, ce projet pourra privilégier un ou plusieurs domaines d'action qui en constituera l'armature pour devenir un domaine d'excellence et donner au projet sa coloration particulière.

■ Cohérence entre le pédagogique et l'éducatif

Dans l'espace-temps de l'internat, les activités qui sont offertes après la classe doivent être conçues pour donner des réponses cohérentes et complémentaires au projet de classe. Nombreuses et variées sans être pléthoriques, elles ménagent des temps de respiration et prennent des formes différentes des activités de cours.

L'articulation entre le pédagogique et l'éducatif doit être élaborée avec d'autant plus de soin lorsque le lieu de scolarisation des élèves n'est pas le même que celui de l'internat. La cohérence du projet sera d'autant plus effective que la cohésion des équipes sera réelle.

■ Développement de l'expérimentation et de l'innovation

En internat, la prise en charge des élèves sur l'ensemble de la journée, a fortiori dans un même lieu, offre plus de souplesse dans l'organisation du temps scolaire ; les projets pédagogiques et éducatifs, notamment les expérimentations et innovations, peuvent se développer sans être freinés par les contraintes horaires de la plupart des autres établissements.

Quelle que soit sa forme, l'internat d'excellence s'emploie à offrir des activités éducatives, sportives et culturelles, dont les enseignants s'inspirent pour diversifier et enrichir leurs pratiques pédagogiques de classe. Dans le cas où les internes sont scolarisés dans des établissements accueillant d'autres élèves, ces

expérimentations profitent à l'ensemble du public scolaire. Elles permettent de construire le potentiel de chacun en lui permettant d'aller au meilleur de ses capacités.

■ Mise en place d'un cadre structurant

Un cadre structurant contribue à la bonne mise en œuvre du projet d'établissement et à l'équilibre des internes.

La construction d'un emploi du temps sur la journée et sur la semaine apporte un repère structurant pour les élèves et engage l'équipe éducative dans la vie de l'établissement. Pour des besoins pédagogiques et éducatifs, il peut évoluer en cours d'année. Une réflexion sur le rythme scolaire en internat menée par l'équipe éducative dans chaque internat d'excellence apporte aux élèves un équilibre favorable à leur réussite et leur épanouissement personnel.

Le règlement intérieur contribue également à ce cadre pour l'établissement et les élèves. Il constitue un contrat avec les élèves, les familles et les personnels.

Dans le prolongement du règlement intérieur, la réalisation par les élèves de chartes de fonctionnement pour chaque classe, pour chaque chambre ou étage, etc., renforce leur adhésion à ces normes. Ce travail annuel d'appropriation contribue à la qualité de vie au sein de l'internat et à l'éducation à la citoyenneté des internes.


■ Renforcement de la culture numérique

Le numérique constitue un objet d'apprentissage et de connaissance permettant notamment le développement de l'esprit critique et de l'autonomie des élèves. Cet apprentissage aide chacun à s'inscrire dans son temps et à construire les compétences nécessaires à de futurs citoyens.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont particulièrement nécessaires dans le cadre de l'internat d'excellence : elles permettent aux élèves d'acquérir une culture numérique et de s'ouvrir sur le monde. Leur utilisation doit être favorisée dans les apprentissages comme outil au service des activités pédagogiques et comme levier dans la mise en œuvre de démarches innovantes, en classe et hors la classe. Moyens de transmission, elles permettent de communiquer avec les familles et facilitent le travail en réseau avec les partenaires et les autres internats.

■ **Mise en œuvre d'une démarche de développement durable**

Par ses ambitions sociales comme par son fonctionnement propre, l'internat d'excellence s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il doit être un lieu privilégié pour sa mise en œuvre, par l'apprentissage des gestes quotidiens et la gestion par tous du cadre de vie. Son inscription dans un territoire, ses relations avec l'extérieur, ses ouvertures partenariales, en particulier avec l'international, l'inscrivent également dans cette démarche. Ce statut d'E3D (établissement en démarche de développement durable) renforce le sens d'une construction de la citoyenneté et offre un champ favorable à l'exercice de l'initiative, de l'autonomie et à la prise de responsabilités.



2. Objectifs

2. Objectifs

Afin que les élèves tirent parti au mieux de leur scolarité en internat, il convient de réfléchir à leur implication dans les apprentissages, à l'organisation de la vie collective en internat et à la façon dont celui-ci n'isole pas de la société mais construit, au contraire, l'esprit d'ouverture à l'autre et au monde.

Chaque internat d'excellence organise son projet autour d'exigences communes, tout en développant des actions spécifiques qui lui confèrent son identité. Ce projet exploite pleinement les possibilités d'expérimentation envisagées par l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

■ Fédérer les équipes autour du projet d'établissement

Tous les membres de l'équipe éducative, quelle que soit leur fonction, concourent à la fois à la construction du projet et à sa mise en œuvre sur l'ensemble de la journée. Le chef d'établissement veille à la cohérence de l'ensemble.

Débatu dans les différentes instances de l'établissement, ce projet définit des principes d'action partagés qui créent une cohérence dans la prise en charge des élèves. Il constitue un guide structuré où chacun peut mettre ses compétences au service de l'action commune.

La présentation du projet aux familles est l'occasion d'en expliciter les dimensions les plus innovantes. Elle est aussi un moment privilégié pour leur permettre de s'impliquer davantage dans le parcours de leur enfant au sein de l'internat.

■ Faire de l'internat un lieu d'apprentissage et d'innovation

L'équipe éducative accompagne chaque élève dans la construction d'un itinéraire cohérent qui intègre activités obligatoires et choisies. Pour ce faire, elle peut recourir à quatre leviers essentiels.

Des innovations pédagogiques :

- dans les pratiques de classe, par un travail en séquence intégré aux programmes, centré sur un des domaines prioritaires du projet d'établissement ;
- dans des projets de classe favorisant les approches interdisciplinaires ;
- durant les activités hors la classe, notamment dans des ateliers de pratique approfondie.

Ces différentes approches concourent à renforcer le lien entre pratiques de classe et activités hors la classe ; elles favorisent les interactions entre ces deux temps de la vie des élèves.

Des activités artistiques, culturelles et sportives

Elles permettent aux élèves d'accéder à des pratiques qui favorisent la construction d'une culture personnelle, affinent leur sensibilité et contribuent au développement harmonieux de leur personnalité.

La découverte des métiers et de l'entreprise

Visites en entreprises, stages, interventions de professionnels sont autant de moyens de faire découvrir aux élèves le monde du travail et de les aider à construire leur parcours d'orientation. Les différents partenariats établis par l'internat d'excellence facilitent ce type d'actions.

Le suivi individualisé des élèves

Chaque élève est suivi au plus près de ses besoins par les différents adultes de l'établissement pour repérer les difficultés rencontrées et développer l'ambition scolaire. Le suivi des internes fait l'objet d'une organisation spécifique, mobilisant notamment les documents de suivi des résultats des élèves (bulletin scolaire, livret personnel de compétences, livret de compétences expérimental, etc.).

■ Donner à l'internat sa dimension de lieu de vie

La participation des élèves à la vie collective

Pour développer la responsabilité individuelle et permettre la construction de rapports harmonieux avec autrui, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves :

- aux instances de l'établissement, dont le conseil d'administration, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ou le conseil de la vie lycéenne ;

-
- à la préparation tout au long de l'année d'événements impliquant l'ensemble de l'établissement (rencontres culturelles, festivals, expositions, rencontres sportives, activités « médias », etc.) ;
 - à des actions citoyennes (actions humanitaires, écologiques, en direction des personnes handicapées, échanges intergénérationnels, actions liées au développement durable, etc.).

Tous les élèves, quel que soit leur âge, peuvent être invités à s'inscrire dans une démarche de type associatif.

La mise en œuvre d'activités personnelles

Chaque élève doit trouver l'occasion de développer sa personnalité et ses goûts propres, individuellement ou en ayant accès à des activités choisies, dans le cadre des possibilités offertes par l'internat.

Ces activités collectives et personnelles favorisent chez les élèves ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle et autonomie, nécessaires à la réussite scolaire, ainsi que des moments de pause indispensables à son équilibre.

L'implication des parents dans la vie de l'internat

Pour installer le principe de coéducation entre les familles et l'équipe éducative, l'internat organise des rencontres et des événements qui associent les parents ou les invitent à venir dans l'établissement.

Le projet pédagogique et éducatif est également un document de communication vers les élèves et leur famille. Sa publication sur le site internet de l'établissement les aide au moment de choisir un internat d'excellence.

■ Ouvrir l'internat sur le monde

Monde clos par nature, l'internat d'excellence se doit d'être ouvert par son fonctionnement. Il peut ainsi répondre à sa mission : permettre à des élèves de se construire sans les obstacles de conditions défavorables, mais dans la pleine conscience du monde extérieur et en relation avec lui. Le numérique favorise cette ouverture, ainsi que la mise en réseau.

L'internat tourné vers l'extérieur

Différents parrainages et partenariats nourrissent les actions développées dans le cadre du projet spécifique de chaque établissement. Le cadre strict de conventions signées de part et d'autre garantit l'éthique et la neutralité de ces participations extérieures, et cela dans le souci constant de développer la réflexion personnelle et l'esprit critique des élèves. C'est cette exigence qui guide le contenu de chacune de ces actions et en assure la dimension éducative.

Tout type d'interaction est alors possible avec l'entité partenaire, dont la diversité dépend du cadre environnant : établissements d'enseignement, universités,

musées, centres culturels, associations, entreprises, collectivités territoriales, villes jumelées, etc.

Par ailleurs, des institutions ou des personnalités peuvent proposer des parrainages qui contribuent à valoriser l'internat d'excellence qu'ils accompagnent.

L'internat, lieu-ressource pour l'extérieur

Grâce à ses infrastructures et à son projet, l'internat d'excellence peut, à son tour, être un lieu de ressources et devenir ainsi facteur de développement local. Il est à la fois pôle professionnel attractif, lieu de rencontres pour les familles dans le cadre d'une réflexion sur la fonction éducative des parents et de l'institution.

Il peut être, à l'occasion des différents événements qu'il organise, lieu d'activités culturelles et facteur d'ouverture sur le monde extérieur, par exemple en relation avec des actions conduites à une échelle internationale. L'usage des différentes ressources TICE en fait un centre d'information et de diffusion qui bénéficie à l'ensemble de la communauté environnante.

L'inscription de l'établissement dans la vie locale et le rayonnement qu'il y exerce l'intègrent dans une démarche citoyenne, exemplaire pour chacun des élèves.

L'internat inscrit dans la mise en réseau

Tout type de collaboration et d'échange avec les différents établissements scolaires du secteur, ainsi qu'avec d'autres internats, labellisés ou non d'excellence, favorise la mutualisation des expériences, en particulier dans le domaine des mises en œuvre pédagogiques, qu'elles soient dans le cadre de la classe ou hors la classe. L'échange de pratiques ou la connaissance des projets développés dans chaque internat favorisent l'émulation fructueuse entre les établissements tout en laissant à chacun sa spécificité et l'originalité de son projet. L'internat d'excellence est un lieu qui se prête à l'organisation de séminaires, de formations professionnelles.

Ce type d'échange est aussi l'occasion pour les élèves de prendre conscience, au sein de leur propre internat, qu'ils s'inscrivent dans un projet éducatif global, dont la finalité, à l'échelle nationale, est leur réussite scolaire et l'aboutissement de leur projet personnel. Il leur permet également d'établir des contacts avec d'autres jeunes à travers des projets variés qu'ils construisent collectivement.

3. Domaines d'action

01. Art et culture	19
02. Citoyenneté, engagement, initiative	23
03. International	27
04. Médias.....	32
05. Sciences et technologies.....	38
06. Sport	43

Le chef d'établissement et son équipe éducative construisent ensemble un projet d'établissement autour d'objectifs qui se concrétisent dans un ou plusieurs domaines. Si l'un d'entre eux peut avoir une place prépondérante et donner une couleur particulière, une identité à l'établissement, c'est la combinaison structurée de différents domaines qui permettront de construire le projet pédagogique et éducatif de l'internat d'excellence. Les domaines permettent, grâce à des actions concrètes, d'atteindre les objectifs de l'internat d'excellence.

01 Arts et culture

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des élèves et relève à ce titre de la culture humaniste, compétence du socle commun.

Définition du domaine

L'éducation artistique et culturelle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle. En complément des enseignements, des activités sont proposées dans des domaines variés (musique, danse, théâtre, photographie, cinéma-audiovisuel, etc.). Elles peuvent prendre la forme d'ateliers de pratique ou de création, de programmes de découverte culturelle (sortie au théâtre, au musée, en bibliothèque, etc.) et s'appuyer sur les compétences d'un artiste (metteur en scène, chorégraphe, plasticien, etc.) ou d'un médiateur culturel.

Modalités

Il est important d'offrir aux élèves un parcours culturel riche et cohérent leur permettant d'accéder à des formes d'expression variées, en tant que lecteurs, spectateurs, auditeurs, mais aussi en tant que praticiens. Cette offre culturelle s'inscrit clairement dans le projet d'établissement, et s'appuie sur les orientations interministérielles définies par le rectorat et la direction des affaires culturelles (DRAC). Les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) sont, au sein de chaque rectorat, les interlocuteurs naturels des équipes éducatives des internats d'excellence. Leur approche globale de l'éducation artistique et culturelle, leur connaissance des ressources culturelles locales, leur pratique du partenariat interministériel avec les DRAC

peuvent, en effet, être utilement mises à profit pour la conduite de nouveaux projets artistiques et culturels. Au sein des lycées, les référents culture assurent depuis la rentrée 2010 la coordination de l'éducation artistique et culturelle, le développement des partenariats, la mise en œuvre du dispositif ciné-lycée, etc.

■ **Partenariats conventionnés**

Dans leur dimension culturelle, les partenariats peuvent se concrétiser par des conventions où s'inscrivent les objectifs communs de l'internat et d'une structure culturelle. Les conventions de jumelage, souvent cosignées par la DRAC et par une collectivité territoriale, visent la diversification et la multiplication des pratiques partenariales qui doivent s'inscrire dans la durée et s'insérer dans un projet d'ensemble cohérent. Elles représentent ainsi un cadre partenarial pérenne propice à l'inscription de parcours culturels pluriannuels.

■ **Dispositifs**

Ateliers artistiques

Les ateliers artistiques permettent la rencontre entre le monde de l'éducation et celui de la création. Lieux privilégiés du partenariat avec l'environnement culturel des établissements scolaires, ils permettent aux élèves volontaires de découvrir la diversité et la complémentarité des expressions artistiques par une approche à la fois pratique et critique.

Résidences d'artistes

Les résidences d'artistes s'organisent autour d'une création pendant plusieurs semaines. Elles concernent les arts plastiques, la musique, le théâtre, la danse, la littérature, les arts numériques, etc. Dans leur dimension éducative et pédagogique, elles permettent la rencontre entre les artistes et la communauté éducative, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, ainsi que la construction d'un jugement esthétique.

Classes à projet artistique et culturel (PAC)

Ouverte à des domaines diversifiés des arts et de la culture (cinéma, danse, théâtre, patrimoine, etc.), la classe à PAC est une organisation pédagogique qui vise à bâtir un projet avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture autour d'une réalisation artistique et culturelle. Celle-ci peut revêtir des formes variées : œuvre plastique, exposition, document audio, exposé oral, etc.

■ **Accompagnement éducatif**

Les activités artistiques et culturelles proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif concernent tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture. L'accent est mis sur les activités d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes. Elles s'appuient sur les différents partenariats mis en place avec les structures artistiques et culturelles proches de l'établissement : conservatoires, écoles de musique, théâtres, médiathèques, musées, etc., et les associations agréées au niveau local ou national.

Actions éducatives

À titre d'exemple, voici quelques actions éducatives proposées nationalement.

■ **Lycéens en Avignon**

Organisé chaque année pendant le Festival d'Avignon, l'opération « Lycéens en Avignon » s'appuie sur sa programmation et a pour objet la formation de lycéens à la théorie et à la pratique théâtrale. Cette opération est organisée par l'association du Festival d'Avignon et le centre de jeunes et de séjours du Festival d'Avignon.

■ **Collège au cinéma / Lycéens et apprentis au cinéma**

Les opérations « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » permettent aux élèves de découvrir des œuvres cinématographiques, lors de projections organisées spécialement à leur intention dans des salles de cinéma, et favorisent leur éducation à l'image.

■ **Prix Goncourt des lycéens**

Le Prix Goncourt des lycéens est délivré chaque année par un jury d'environ 2 000 lycéens, invités à lire la douzaine de romans de la première sélection officielle publiée par l'Académie Goncourt.

■ **Ciné-lycée**

Le dispositif « Ciné-lycée » propose aux lycéens, depuis la rentrée scolaire 2010, quatre à cinq séances de cinéma par trimestre en dehors des heures de cours. Il est animé par une « commission cinéma » mise en place dans le cadre de la maison des lycéens. Les élèves participent ainsi à la programmation et à l'animation des débats organisés autour des projections.

Ressources

Textes de référence

- **Jumelages** : circulaire n° 92-129 du 30 mars 1992
(BO n° 15 du 9 avril 1992)
- **Ateliers artistiques** : note de service n° 2001-103 du 11 mai 2001
(BO n° 24 du 14 juin 2001)
- **Classes à projet artistique et culturel** : circulaire n° 2001-104
du 14 juin 2001 (BO n° 24 du 14 juin 2001)
- **Dimensions artistique et culturelle des projets d'école
et d'établissement** : circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007
relative (BO n° 05 du 1^{er} février 2007)
- **Généralisation de l'accompagnement éducatif** :
circulaire n° 2008-080 du 5 juin 2008 (BO n° 25 du 19 juin 2008)
- **Dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes** :
circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010 (BO n° 10 du 11 mars 2010)
- **L'accès de tous les lycéens à la culture** : circulaire n° 2010-012
du 29 janvier 2010 (BO spécial n° 1 du 4 février 2010)
- **Programme prévisionnel des actions éducatives 2010-2011** :
note de service n° 2010-197 du 28 octobre 2010 (BO n° 41 du 11
novembre 2010). Annexe - pilier V

Sites à consulter

- **Site du ministère de l'éducation nationale** :
<http://eduscol.education.fr/education-artistique-culturelle>
- **Portail interministériel de l'éducation artistique
et culturelle** : <http://www.education.arts.culture.fr/>

02 Citoyenneté, engagement, initiative

L'apprentissage de la responsabilité est l'une des compétences devant être maîtrisée au terme de la scolarité obligatoire. Il est progressif depuis l'entrée au collège jusqu'aux années de lycée. Le droit de participation traduit la volonté de développer des modalités pratiques d'éducation civique, mais aussi la reconnaissance d'un lycéen responsabilisé dans son parcours scolaire.

Définition du domaine

Ce domaine d'excellence part de l'élève acteur du système éducatif. Il vise à faire exister la parole des élèves dans l'institution scolaire, à améliorer la relation élève-enseignant, à développer l'autodiscipline des élèves, mais aussi leur force de proposition. Il poursuit un objectif de formation civique qui implique une responsabilisation croissante des jeunes dans certains domaines. Il prend appui sur le droit d'expression et le droit de participation des élèves. Ce domaine s'intéresse aux éléments contribuant à leur responsabilisation, leur engagement et à leur prise d'initiative, en particulier dans la vie quotidienne. Plus les élèves s'investissent et s'approprient l'espace dans un établissement scolaire, plus on leur donne la possibilité de s'exprimer, moins il y a d'actes d'incivilités et plus la scolarité fait sens pour eux. L'internat crée des opportunités supplémentaires dans ce domaine.

Modalités

■ Prolonger les dispositifs du temps scolaire

Heures de vie de classe

Utiliser les heures de vie de classe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté dans sa dimension pratique : travail sur le règlement intérieur, élection des délégués, mais aussi définition des règles du vivre ensemble, résolution de conflits, discussion autour d'un projet de classe. De la même manière, des heures de vie de l'internat seront utilement instaurées.

L'enseignement civique, juridique et social

Articuler l'enseignement civique, juridique et social (ECJS) au comportement civique des lycéens internes et prendre en compte les initiatives, dispositifs et occasions censés mettre en œuvre la participation civique des élèves à la vie de leur établissement (formation des enseignants sur les techniques du débat argumenté, partenariat avec les CPE, avec des juristes...).

Initiation au droit

Au lycée, réaliser une initiation au droit, qui contribue à sensibiliser les élèves à la citoyenneté. Mettre en place du tutorat entre des élèves de niveaux différents pour responsabiliser les élèves et développer l'ambition scolaire.

Formation aux premiers secours

Au collège, les élèves bénéficient de la formation appropriée jusqu'à l'obtention de l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1). Au lycée, les élèves ont la possibilité de suivre une formation continue qui consiste en une actualisation des connaissances et des gestes techniques. Cependant, pour l'élève qui n'aurait pas encore suivi la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » au collège, celle-ci peut être organisée au lycée dans les mêmes conditions.

■ Mobiliser les instances de pilotage de l'établissement et associer les lycéens à la gestion de certains projets et structures

Les instances de pilotage d'un établissement scolaire

Les instances de pilotage d'un établissement scolaire peuvent, selon les circonstances, favoriser l'« expression » et la « participation » lycéenne. La participation aux instances (conseil de la vie lycéenne, conseil d'administration, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil des internes) est à favoriser, en en faisant des instances où les lycéens sont reconnus comme légitimes par les enseignants. La préparation de ces instances est essentielle.

Des expérimentations peuvent être conduites qui associent les lycéens dans le

cadre d'instances représentatives à des sujets qui les préoccupent (définition des emplois du temps, rythme des évaluations, accompagnement personnalisé, etc.).

Les libertés de réunion et d'association

La liberté de réunion (art. R 511-10 du code de l'éducation) et la liberté d'association (art. R 511-9) sont encouragées pour les lycéens. Les collégiens et lycéens peuvent être associés, selon des modalités à définir, à la gestion du prêt du CDI, à la préparation des menus de la cafétéria, etc. Des initiatives comme la création d'un jardin potager ou la mise en place d'ateliers cuisine peuvent être encouragées.

Le programme « Jeunes officiels » de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS)

Ce programme poursuit une double finalité éducative et sociale, en responsabilisant les élèves à des tâches d'organisation et de gestion des rencontres sportives et en les intégrant à la vie de leur association sportive. Il participe à la formation du futur citoyen.

■ Mettre en œuvre des projets d'ouverture citoyenne

Un atelier démocratie

La production d'un média (journal, radio, blog) permet de faire vivre un « atelier de démocratie », dans un cadre régi par des règles.

Des partenariats du domaine international

De nombreux partenariats du domaine international contribuent au développement de la citoyenneté, en particulier la formation au « leadership » dans le cadre du programme « Classes en réseaux », dit « Connecting classrooms », ou le Parlement européen des jeunes qui initie les élèves au fonctionnement des institutions européennes et les sensibilise aux enjeux de citoyenneté européenne. Le programme « Envie d'agir » (ministère chargé de la jeunesse) aide les jeunes à développer un projet de solidarité internationale ou de proximité, de développement durable ou de création d'entreprise.

La maison des lycées

La maison des lycéens (MDL), association domiciliée dans l'établissement, aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, des actions citoyennes, et de prendre des responsabilités dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire.

Les cordées de la réussite

Dans le cadre de cordées de la réussite, des partenariats peuvent être noués avec des instituts d'études politiques (IEP) ou des facultés de droit.

Un programme d'internes « ambassadeurs »

Le lien avec les secteurs de recrutement de l'internat peut s'établir à travers un programme d'internes « ambassadeurs », qui contribue de surcroît à améliorer la qualité du recrutement des futurs internes.

Ressources

Textes de référence

- **Établissements publics locaux d'enseignement :**
décret n° 85-924 modifié du 30 août 1985 (articles 30, 30-1 et 30-2 ; articles R 511 et suivants du code de l'éducation)
- **Droits et obligations des élèves dans les EPLE :**
décret n° 91-173 du 18 février 1991
- **La maison des lycéens :** circulaire n° 2010-009
du 27 janvier 2010 (BO spécial n° 1 du 4 février 2010)
- **Responsabilité et engagement des lycéens :** circulaire
n° 2010-129 du 24 août 2010 (BO n° 30 du 26 août 2010)
- **Composition et fonctionnement des instances
de la vie lycéenne :** circulaire n° 2010-128 du 20 août 2010
(BO n° 30 du 26 août 2010)

Sites et publications à consulter

- **Le site de la vie lycéenne :**
<http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne>
- A. Maurin, Y. Buttner, B. Thouveny, *Le droit de la vie scolaire*, Paris, Dalloz-Sirey, 15 septembre 2005
- A. Cavet, « Quelle vie scolaire pour les élèves ? », *Dossier d'actualité* n° 49, nov. 2009 :
<http://www.inrp.fr/vst/LettreVST/49-novembre-2009.php>

03 International

L'ouverture sur l'Europe et le monde est aujourd'hui un gage d'excellence et doit constituer une priorité pour tous les établissements scolaires.

Définition du domaine

La maîtrise de plusieurs langues étrangères, la connaissance d'autres cultures et sociétés sont des compétences indispensables à la future insertion des élèves dans un monde professionnel et une vie citoyenne qui dépassent désormais le cadre des frontières nationales. Faciliter la poursuite d'études à l'étranger, permettre une recherche d'emploi sur un marché du travail élargi, former des citoyens ouverts sur le monde sont autant d'enjeux intégrés par une réforme du lycée qui met l'accent sur l'apprentissage des langues.

De nombreux programmes européens et internationaux, tels que « Connecting Classrooms Europe » qui consiste à mettre en réseau des classes à travers toute l'Europe, ont pour ambition de préparer les élèves à s'adapter au XXI^e siècle et devenir des citoyens du monde. Les partenariats scolaires internationaux sont également des éléments fédérateurs pour les internats d'excellence : ils permettent à l'ensemble de la communauté éducative de se retrouver autour de projets spécifiques, durables et pluridisciplinaires et d'associer les internats d'excellence à d'autres établissements, à la fois nationaux et étrangers. Les élèves sont également appelés à relayer individuellement ces partenariats et à créer des liens et des échanges à distance avec leurs correspondants. Le recours aux technologies de l'information et de la communication (visioconférences, émissions de radio, etc.) pourra, à ce titre, permettre aux élèves de poursuivre les échanges interculturels ainsi que l'apprentissage linguistique et la découverte de différents domaines d'étude en dehors du temps scolaire. Les partenariats scolaires internationaux doivent favoriser la mobilité des jeunes, un des axes de la nouvelle stratégie de l'Union européenne « Europe 2020 ».

Modalités

Chaque académie définit une stratégie propre pour développer sa dimension européenne et internationale, que les établissements sont ensuite appelés à relayer de façon concrète. Pour ce faire, les académies proposent de nombreux projets qui répondent à leur politique d'ouverture internationale. Afin de mieux connaître ces projets et les décliner dans chaque établissement de façon adaptée, les chefs d'établissement sont invités à s'adresser aux délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) de leur académie.

Les langues étrangères sont pleinement associées à la découverte de différents domaines d'études comme les sciences, la presse, le changement climatique, la citoyenneté... Ainsi conçues, elles ne sont plus seulement pour les élèves une matière à étudier mais un vecteur de connaissance du monde.

→ Exemples d'actions

■ International et découverte des métiers

Science in Schools

Ce programme permet de faire intervenir des chercheurs britanniques dans les lycées français et d'initier des ateliers scientifiques expérimentaux sur des thèmes comme la police scientifique ou le développement durable. L'objectif est double : présenter aux jeunes une image positive de la science et du métier de chercheur, et permettre aux jeunes d'entendre et d'employer la langue anglaise dans un contexte professionnel international.

En savoir plus :

<http://www.britishcouncil.org/fr/france-science-science-in-schools.htm>

Achievers international

Ce projet en langue anglaise permet aux élèves de s'initier à l'entrepreneuriat et d'élaborer des mini-entreprises en ligne.

En savoir plus : <http://www.achieversinternational.org>

Des entreprises étrangères

Solliciter des entreprises étrangères installées sur le territoire au cours, par exemple, des « Journées franco-allemandes » qui ont lieu chaque année.

En savoir plus :

<http://eduscol.education.fr/journee-franco-allemande>

Témoignages d'élèves ayant effectué une période de formation à l'étranger

Faire intervenir des élèves de lycées professionnels ayant effectué une période de formation à l'étranger, afin qu'ils parlent de leur métier. Pour ce faire, contacter l'académie et plus particulièrement le délégué académique aux enseignements techniques (DAET) et le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

En savoir plus :

<http://eduscol.education.fr/action-internationale-en-academies>

■ International et citoyenneté

Le Parlement européen des jeunes

Il s'agit d'initier les élèves au fonctionnement des institutions européennes et de les sensibiliser aux enjeux de citoyenneté européenne.

En savoir plus : <http://www.pejfrance.org/>

Sollicitation de personnalités étrangères

Solliciter des personnalités étrangères ou en relation avec l'étranger, envisager un parrainage. Exemple : une ouverture sur l'Asie avec l'institut IMASIE.

Le projet Connecting classrooms

Le programme « Connecting classrooms » prépare les jeunes à devenir des citoyens du monde et à s'adapter au XXI^e siècle. Le programme s'appuie sur les recommandations du Conseil de l'Europe relatives à l'éducation à la citoyenneté.

Il s'agit d'établir des partenariats scolaires sur le thème de l'égalité des chances et de la cohésion sociale (inclusion au sens large, réussite scolaire, accès à l'enseignement supérieur, formation au « leadership » à l'anglaise, engagement associatif, accompagnement éducatif).

En savoir plus :

<http://www.britishcouncil.org/learning-connecting-classrooms.htm>

Inscription dans le réseau des écoles associées de l'UNESCO

Le réseau des écoles associées de l'UNESCO est une coordination de réseaux nationaux d'établissements ancrés dans le système éducatif de

chaque pays membre. Son objectif est de contribuer à développer une meilleure compréhension entre les enfants et les jeunes du monde et d'éduquer un citoyen ouvert sur le monde, en vue de construire les fondements d'une paix solide et durable.

En savoir plus : <http://www.ecoles-unesco.fr/>

■ International et arts

Rivers of the world

Ce projet s'inspire des grandes rivières et fleuves du monde en associant l'enseignement artistique à l'apprentissage des langues. Réalisation avec l'appui d'un artiste étranger, d'une toile géante sur le thème de la rivière. Une boîte à outils en ligne est disponible dès la rentrée 2011. Destinée aux enseignants, elle reprend le concept, les procédures et les objectifs du projet et permet aux établissements qui le souhaitent d'expérimenter cette initiative.

En savoir plus : <http://rivers.thamesfestival.org>

■ Mobilité européenne et internationale des élèves et échanges à distance

Il existe de nombreux programmes européens et bilatéraux qui ont vocation à encourager la mobilité européenne et internationale des élèves en leur permettant notamment d'effectuer une mobilité à l'étranger.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr/mobilite-europeenne-et-internationale>

Les échanges à distance par l'utilisation d'internet et d'autres moyens de communication électroniques, servent souvent de catalyseur à une période de mobilité physique.

eTwinning est un dispositif mis en place par la Commission européenne pour aider les écoles et établissements scolaires de pays différents à devenir partenaires. L'objectif est de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement de l'apprentissage des langues et du dialogue interculturel.

Tous les partenariats européens mis en place dans les établissements ont vocation à utiliser la plateforme eTwinning.,

En savoir plus : <http://www.etwinning.fr/>

Ressources

Textes de référence

- **Coopération éducative européenne et internationale** : politique d'ouverture et de mobilité, moyens, actions et évaluation : circulaire n° 2009-172 du 24 novembre 2009 (BO n° 44 du 26 novembre 2009)
- **Relations européennes et internationales des académies** : missions des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération : circulaire n° 2007-099 du 27 avril 2007 (BO n° 18 du 3 mai 2007)
- **L'ouverture du système éducatif français au contexte européen et international** est un impératif qui figure à l'article D. 421-2-1 du code de l'éducation
- **La Stratégie Europe 2020 de l'Union européenne et plus particulièrement le programme « Jeunesse en mouvement »** : <http://www.touteleurope.eu/fr/actions/economie/politique-economique/presentation/europe-2020-une-strategie-pour-une-croissance-intelligente-durable-et-inclusive.html>
http://ec.europa.eu/news/culture/100915_2_fr.htm
- **Liste des actions éducatives**, publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) chaque année

Sites à consulter

- **Les sites « Relations internationales » de chaque académie** : <http://eduscol.education.fr/sites-academiques-relation-internationale>
- **Les DAREIC, qui sont des appuis essentiels dans les académies.**
Pour trouver le DAREIC de son académie : <http://eduscol.education.fr/adresses-dareic>
- **La plateforme eTwinning** : <http://www.etwinning.fr/>
- **L'agence Europe Education Formation France** : <http://www.europe-education-formation.fr/>

Les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) proposent aussi des ressources relatives à l'international.

04 Médias

Dans une société où les moyens de communication et de diffusion de l'information occupent une place grandissante et bouleversent la relation de l'élève aux savoirs, l'éducation aux médias constitue un enjeu très important pour l'École et contribue à la construction de compétences fondamentales.

Définition du domaine

L'éducation aux médias vise à développer chez les élèves une attitude réfléchie, critique et autonome vis-à-vis des médias, leur permettant d'en maîtriser les langages et de vivre librement dans le monde actuel.

Un projet d'établissement construit autour de ce domaine est nécessairement fédérateur. L'éducation aux médias motive tous les élèves et répond à la nécessité pour les internats d'établir une cohérence entre temps scolaire et hors temps scolaire. Le projet peut réunir facilement d'autres internats dans la mesure où les médias scolaires deviennent des outils pour communiquer avec d'autres établissements. Les projets d'éducation aux médias peuvent s'inscrire dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École.

Ce domaine contribue également à la construction des élèves en tant que futurs citoyens car il les amène à réfléchir à leurs droits, à leurs devoirs et à leur place dans la société où ils vivent. Ils les incitent à communiquer et à s'ouvrir à leur environnement. En effet, travailler avec les médias implique de travailler avec des partenaires, des professionnels des médias, permet de découvrir des métiers et, à terme, peut favoriser l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des jeunes.

L'éducation à la lecture et à l'analyse critique des médias d'information peut être le fil rouge du projet d'établissement. Elle entre en complément-

rité avec plusieurs disciplines et s'appuie en particulier sur plusieurs piliers du socle commun de connaissances et de compétences – les « compétences sociales et civiques » notamment, mais aussi la compétence de « maîtrise de la langue », etc. Cette éducation incite les professeurs, non seulement à s'appuyer sur les possibilités multiples offertes par les médias pour développer l'autonomie de leurs élèves en matière de recherche et de production d'information, mais aussi à étudier avec eux, à travers diverses activités d'écriture et de lecture, l'histoire et le fonctionnement de la presse et des médias, tout en construisant des compétences qui relèvent directement des domaines de l'information et de la communication. Ces compétences sont centrées principalement sur l'analyse des supports et des procédures à l'œuvre dans la production et la réception des discours médiatiques. Elles s'appuient sur une pédagogie « active » qui met les élèves en situation de production.

Exemples d'actions

■ Participer aux actions éducatives d'éducation aux médias parues au Bulletin officiel

- Concours de reportages ARTE-CLEMI : montage d'un reportage vidéo (3 à 6 minutes) à partir de rushes
- Concours de Unes : réalisation de la Une d'un journal, d'après des dépêches et images d'agence provenant de l'AFP représentant l'actualité de la journée
- Prix Varenne : Concours national de journaux scolaires et lycéens
- Concours Paroles de presse : rédaction d'un écrit journalistique
- Programme fax! : programme d'échanges entre élèves de différents établissements autour de la réalisation à distance d'un journal pour confronter leur point de vue sur un sujet d'actualité (croisement avec le domaine « International »)
- Concours de l'ONISEP : rédaction et mise en page d'un article journalistique
- Semaine de la presse et des médias dans l'École® : Semaine d'éducation aux médias en mars

Encourager les stages

- Stage dans des rédactions, dans les médias partenaires, dans les centres de distribution de la presse, dans le journal municipal (pour apprendre la différence entre information et communication). Cela est à négocier au cas par cas en fonction des ressources locales et de la convention passée avec les partenaires
- Organiser une ou plusieurs rencontres dans le cadre de « renvoyé spécial » : rencontre entre des lycéens et des journalistes exilés, réfugiés politiques, pensionnaires de la Maison des journalistes. Les élèves ont alors la possibilité de rédiger des articles sur la rencontre qui sont publiés dans le blog de la Maison des journalistes « l'Œil de l'exilé » : <http://www.maison-des-journalistes.org/> (croisement avec le domaine « International »)

Rédaction d'un blog

Rédiger un blog personnel ou un blog de la classe permet de garder contact avec le monde extérieur, de dialoguer avec les familles et les amis, autour d'une thématique liée à l'actualité ou d'un sujet intéressant un groupe d'élèves, ou liée au projet de la classe... (avec un blog sur un sport pratiqué dans l'internat et sa représentation dans les médias par exemple : croisement avec le domaine « sport »)

Héberger en résidence un journaliste

En contrepartie de l'hébergement, le journaliste pourrait ainsi apporter ses compétences aux élèves en animant des ateliers. Il est possible d'héberger :

- un journaliste (l'idée d'accueillir un journaliste issu de la Maison des journalistes est à exploiter) ;
- un étudiant en école de journalisme ;
- un photographe (voir un partenariat possible avec le BAL : <http://www.le-bal.fr/>) (croisement avec le domaine « arts et culture »).

Découvrir le monde et informer

Exemple du journal Extramuros de Typo (académie de Dijon) où une rédaction d'élèves journalistes se délocalise pour un séjour à l'étranger et réalise des reportages encadrés par un journaliste professionnel :

<http://www.typtomag.net> (croisement avec le domaine « International »)

Faire participer les élèves aux grands événements d'éducation aux médias locaux

- Visa pour l'image à Montpellier (voir la formation proposée par le CLEMI de Montpellier) <http://www.ac-montpellier.fr/sections/enseignement-scolaire/>

actions-éducatives/éducation-aux-médias (croisement avec le domaine « International »)

- Prix Bayeux des correspondants de guerre à Caen : <http://clemi.pedagogie.ac-caen.fr/> (croisement avec le domaine « International »)

Développer des partenariats avec la presse quotidienne régionale

- Recevoir des quotidiens en nombre plusieurs jours par semaine
- Développer des classes presse (sur le modèle de l'académie de Rennes) <http://espaceeducatif.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/3458>
- Envoyer des élèves en stage pour favoriser la découverte des métiers de l'entreprise
- Organiser des visites de médias (présence pendant la conférence de rédaction)
- Organiser des débats
- Faire écrire les élèves dans les colonnes du journal

Pour le financement de ce type d'actions, voir le Fonds de modernisation de la presse : <http://www.ddm.gouv.fr>

(rubrique = Presse écrite / Aides à la presse écrite)

Développer des partenariats avec le journal municipal

- Travailler sur la différence entre information et communication
- Faire écrire les élèves

Créer un média scolaire

- Une radio scolaire : les élèves animent des émissions, réalisent des reportages. La radio est diffusée en numérique sur Internet (ce qui permet aux familles d'écouter leur enfant). Une installation préalable sur le serveur académique est nécessaire. La radio en milieu scolaire constitue un outil pédagogique complet et efficient. La radio permet en effet de développer et de renforcer l'apprentissage du langage (langue orale, langue écrite, langue parlée). Elle est en outre un moyen original et efficace pour lutter contre l'échec scolaire (croisement avec le domaine « arts et culture »).
- Une télévision d'établissement (voire une web télévision)
 - comme Média-Lycée, magazine hebdomadaire d'éducation aux médias présenté par Bruno Duvic, journaliste. Elle est entièrement réalisée par les élèves du lycée Léonard de Vinci de Monistrol-sur-Loire (académie de Clermont-Ferrand), seul lycée français à posséder une chaîne hertzienne : LDV.TV (<http://ldvtv.com/>) (croisement avec le domaine « arts et culture »).
 - la création audiovisuelle de modules télévisés d'expériences scientifiques filmées par les élèves peut être réutilisée par d'autres établissements

- scolaires. Une expérience est conduite dans l'académie de Montpellier dans ce domaine (croisement avec le domaine « sciences et techniques »).
- Un journal, éventuellement en ligne (croisement avec tous les domaines)

Ressources

Textes de référence

- **Actions éducatives liées à l'éducation aux médias**, publiées chaque année au Bulletin officiel.
- **Circulaire relative à la Semaine de la presse**, publiée chaque année au Bulletin officiel.

Sites et publications à consulter

CLEMI

Programmes et textes officiels

- L'éducation aux médias dans les programmes » : <http://www.cleml.org/fr/l-eam-dans-les-programmes/>
- Des propositions pour un référentiel de compétences dans «Éduquer aux médias, ça s'apprend » - Édition 2011.

Médias

- Rubrique webradio : carte des radios existantes, guide et outils pour créer sa radio, mallette technique : <http://www.cleml.org/fr/productions-des-eleves/web-radios/>
- Rubrique « conseils et outils pour créer son journal » (« Production des élèves »), informations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet : <http://www.cleml.org/fr/productions-des-eleves/journaux-scolaires/>

Se former

- Le CLEMI (académique et/ou national) forme les enseignants à l'éducation aux médias : <http://www.cleml.org/fr/seformer/>
- Pour mener des partenariats avec les médias : <http://www.cleml.org/fr/spme/>

Ouvrages

Ouvrages de base, guides pratiques, ouvrages d'analyses et de réflexion

- Exemple : « L'éducation aux médias de la maternelle au lycée » dans la collection Pratiques innovantes, DGESCO SCEREN 2005
<http://www.clemi.org/fr/ressources/guides-pratiques/>

Autres exemples d'activités, dans les académies

- L'académie de Bordeaux, académie pilote, a mis en place des classes à PEM (projets éducation aux médias) :
<http://www.ac-bordeaux.fr/pedagogie/education-aux-medias/le-clemi-academique.html>
- Les sites Internet de chaque CLEMI académique sont accessibles depuis le site du CLEMI national :
<http://www.clemi.org/>

05 Sciences et technologies

Il est plus que jamais nécessaire d'encourager les vocations scientifiques et technologiques. Les enseignements scientifiques et la culture scientifique et technologique peuvent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet pédagogique et éducatif des internats d'excellence.

Définition du domaine

Comprise en effet comme une dimension importante de la formation des élèves, la culture scientifique et technologique repose sur une connaissance des principes et des finalités du raisonnement scientifique, mais aussi sur une pratique effective de la science. Elle constitue l'une des sept compétences définies par le socle commun que tout élève doit maîtriser en fin de scolarité obligatoire. C'est notamment en ce sens qu'un plan sciences et technologies à l'École a été annoncé par le ministre le 31 janvier 2011.

Les projets développés dans le champ de la culture scientifique et technologique doivent ainsi privilégier une pratique scientifique vivante fondée notamment sur la recherche, l'investigation et l'expérimentation. Ces projets ont pour objectif de développer chez les élèves le goût pour la recherche, l'esprit d'initiative et l'esprit critique.

Modalités

La mise en œuvre de projets scientifiques et technologiques dans les internats d'excellence peut s'appuyer sur des dispositifs nationaux existants mais aussi sur des projets collectifs innovants, en lien avec les différents acteurs du monde scientifique : laboratoires, organismes de recherches, musées scientifiques, centres de culture scientifique et technique, associations, etc.

■ Dispositifs nationaux

Sciences à l'École

La dimension scientifique et technologique du projet pédagogique et éducatif des internats d'excellence peut notamment se développer dans le cadre du dispositif ministériel « Sciences à l'École » qui a pour objectif de soutenir l'ensemble des projets de culture scientifique dans le second degré (projets d'équipements scientifiques – astro, météo, cosmos, sismos, génome et nano –, concours innovants C.Génial collège et lycée). Au niveau local, ces projets sont coordonnés par un correspondant académique en lien avec la communauté éducative et scientifique.

Les ateliers scientifiques et techniques

Les projets scientifiques peuvent s'inscrire avec profit dans le cadre des ateliers scientifiques et techniques. Fondés sur un partenariat scientifique obligatoire, ils permettent aux élèves de mener des projets pluridisciplinaires en lien avec l'environnement culturel local (musées scientifiques, associations, etc.).

Les olympiades scientifiques

Les olympiades sont des concours scientifiques de haut niveau qui permettent aux élèves d'enrichir leur culture scientifique à travers des projets innovants. Selon des modalités variées, elles favorisent tour à tour l'esprit d'initiative, le goût pour la recherche, la démarche expérimentale et l'intérêt pour le travail en équipe. Elles se déclinent dans de nombreux champs disciplinaires : mathématiques, physique, chimie, géosciences, sciences de l'ingénieur.

MathC2+

En lien avec l'association Animath et la Fondation des sciences mathématiques de Paris, MathC2+ propose à des élèves volontaires des stages de mathématiques hors l'école (universités, centres de recherche, grandes entreprises de recherche et développement, etc.) durant les petites vacances et dans le cadre de la reconquête du mois de juin.

■ Les projets collectifs sciences et technologies

Course en cours : un projet collectif innovant

Course en cours propose aux élèves et à leurs enseignants une démarche collective et transversale pour concevoir, fabriquer et promouvoir une minivoiture de course. Le projet s'appuie sur un partenariat entre la communauté scolaire, la sphère universitaire et le monde des entreprises. Les élèves volontaires, encadrés par leurs professeurs, sont en liaison avec un étudiant tuteur. Ils réalisent leur projet avec le soutien de Dassault Systèmes, de Renault et de Renault F1 Team. La richesse de ce

projet en fait un outil pédagogique motivant pour les professeurs et les élèves.

Le concours C.Génial

Le concours C.Génial a pour ambition de contribuer à la promotion de l'enseignement des sciences et des techniques et permet à tous les collégiens et lycéens volontaires de présenter un projet innovant relatif aux domaines scientifiques et techniques. Les projets sont réalisés en partenariat avec le monde de la science et de l'entreprise. Ils s'appuient sur une collaboration étroite avec des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, etc.

■ Les expérimentations innovantes

L'enseignement intégré de science et de technologie

Cet enseignement conjoint de trois disciplines (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie) favorise le décloisonnement disciplinaire et met en avant la cohérence de la science. Mis en œuvre par l'Académie des sciences, l'Académie des technologies et le ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, l'EIST s'inscrit dans le sillage de « La main à la pâte » à l'école primaire.

L'EIST offre aux élèves la possibilité de mener à bien une démarche d'investigation, caractéristique de l'enseignement scientifique, et déjà mise en œuvre à l'école primaire. Dans le cadre de l'EIST, l'élève expérimente, se documente, formule des hypothèses et des conclusions à partir de questions précises. Cet enseignement constitue un autre modèle d'enseignement des sciences et propose un cheminement original et motivant, dans le respect des objectifs fixés par les programmes nationaux.

■ La découverte des métiers et de l'entreprise

Afin d'améliorer la connaissance et la représentation que les élèves ont des métiers scientifiques, technologiques et industriels, des échanges avec le monde de l'entreprise peuvent être organisés. À cet égard, les actions « professeurs en entreprises » et « ingénieurs et techniciens en classe » proposées par la fondation C.Génial, et le dispositif « classe en entreprise » de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), répondent à ces objectifs.

Investissements d'avenir

- Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « Internats d'excellence et égalité des chances », le Commissariat général à l'investissement a lancé un appel à projets permanent concernant le « développement de la culture scientifique et l'égalité des chances, notamment dans les quartiers de la politique de la ville ». Il vise des initiatives qui favorisent une coopération entre acteurs et qui proposent des complémentarités, mutualisations et synergies, tant en ce qui concerne l'enseignement et la diffusion des connaissances que la production, la diffusion de documents et la mise à disposition de ressources.
 - L'appel à projets doit être l'occasion, pour les internats d'excellence qui s'engageront, de nouer à la fois des coopérations avec des acteurs de la culture scientifique et technique et des coopérations originales entre acteurs publics et privés.
 - Cette action, dotée initialement de 50 millions d'euros, couvre les années 2010 à 2014, afin de permettre l'entrée régulière de nouveaux partenaires.
-

Ressources

Textes de référence

- **Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École** : circulaire n° 2011-038 du 4 mars 2011 (BO n° 10 du 10 mars 2011)
- **Convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'ANRU, relative au programme d'investissements d'avenir** (action : « internats d'excellence et égalité des chances »)
- **Programme prévisionnel des actions éducatives 2010-2011** : note de service n° 2010-197 du 28 octobre 2010 (BO n° 41 du 11 novembre 2010) – annexe – pilier III.

Sites à consulter

- **Le site du ministère de l'éducation nationale** : <http://eduscol.education.fr/culture-scientifique-et-technique>
- **Le site de « Sciences à l'École »** : <http://www.sciencesalecole.org/>
- **Course en cours** : <http://www.course-en-cours.com/>
- **Site de l'EIST** : <http://science-techno-college.net/>
- **Le site de la fondation C.Génial pour la culture scientifique et technique** : <http://www.cgenial.org/>
- **MathC2+** : <http://www.animath.fr/>
- **Agence nationale pour la rénovation urbaine** : <http://www.anru.fr/-Programme-Internats-d-excellence-.html>

06 Sport

Le sport, phénomène quasi universel dans le temps et dans l'espace humain, peut être défini en tant qu'activité physique destinée à développer et à entraîner le corps mais aussi en tant qu'ensemble des disciplines sportives encadrées par des règles, se pratiquant sous forme de jeux individuels ou collectifs pouvant donner lieu à des compétitions.

Il existe toutefois d'autres formes de pratiques mettant plutôt en avant le plaisir, la santé, l'éducation, l'intégration ou l'épanouissement. On parle de sport-loisir, de sport-santé, de sport scolaire.

Définition du domaine

Le sport concourt à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté, de la santé, de la socialisation, des acquis culturels et de l'ouverture au monde. Il permet aux élèves de se dépasser, de faire partie d'un groupe, de s'amuser.

Le projet sportif d'un internat d'excellence est complémentaire de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. La finalité est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué. En s'appuyant sur les activités physiques, sportives et artistiques (APSA), l'EPS vise l'amélioration des capacités physiques, motrices et organiques, l'accès au domaine de la culture que représentent les APSA et l'acquisition des compétences nécessaires à l'entretien de la vie physique et citoyenne.

Le projet sportif d'un internat d'excellence devient un formidable levier éducatif s'il prend en compte le va-et-vient entre ce qui se passe dans la classe en EPS et ce qui se passe dans les différents dispositifs sportifs du projet d'établissement.

Modalités

La présence des élèves tout au long de la semaine constitue un espace-temps très favorable : temps de la classe, temps de la vie scolaire, temps personnel. Le meilleur équilibre dans l'emploi du temps et la plus grande cohérence avec le projet EPS existant doivent être recherchés.

Décider d'une offre de formation suppose de s'interroger sur la nature des activités sportives. Elles peuvent être regroupées selon différentes classifications: athlétisme, sports collectifs, gymnastique, sport de raquettes, sports mécaniques, sports anciens, sport avec animaux, sport de combat, sport de pleine nature, sports de glisse, sport de cible, sports nautiques... Chaque sport a son histoire, ses règles, sa culture... Autant d'éléments qui constituent un véritable patrimoine au service d'un projet éducatif. On pratique des sports individuels et des sports collectifs, parfois des sports compétitifs, d'autres fois des jeux traditionnels. Parfois on s'oppose, parfois on coopère.

Toutes les pratiques sportives n'ont pas les mêmes qualités éducatives. L'équipe pédagogique doit opérer des choix réfléchis.

■ Dispositifs

L'EPS, à chaque niveau de la scolarité dans le cadre des programmes, vise la réussite de tous les élèves par une pratique scolaire réfléchie, adaptée, diversifiée, d'APSA, objets du patrimoine et d'une culture contemporaine. Au-delà des enseignements obligatoires, les équipes peuvent intégrer des dispositifs pour des élèves à besoin éducatif particulier, en difficulté du point de vue de leur santé. Les objectifs sont à préciser au regard des compétences et connaissances définies dans les programmes disciplinaires et dans le socle commun en collège. Les différents niveaux de compétences attendues indiquées dans les textes balisent l'offre de formation selon une grande cohérence et progressivité.

Plusieurs dispositifs viennent compléter cet enseignement obligatoire :

– l'association sportive (AS) complète l'EPS. Le projet de l'association sportive doit être partagé avec les élèves, les parents d'élèves, les partenaires institutionnels, sportifs et privés. Les enseignants répondent aux aspirations des élèves dans le contexte local et institutionnel. L'UNSS propose quatre défis

- à relever entre tradition et modernité : compétition (pour plus de sport), responsabilisation (pour viser une génération responsable), développement (du sport pour tous, ensemble), innovation (place à l'expérimentation).
- des ateliers sportifs et artistiques sont mis en œuvre et organisés les après midi ou de 17h à 20h comme dans le volet sportif du dispositif « accompagnement éducatif ». L'organisation observée dans l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » peut servir d'exemple. L'organisation de stages sportifs est envisageable.
 - l'ouverture d'une section sportive scolaire au niveau collège, de l'enseignement facultatif EPS, de l'enseignement d'exploration et de complément EPS au niveau lycée sont autant de directions pour élargir l'offre de formation et la palette des possibles. L'implantation d'un pôle sportif de haut niveau (pôle espoir) est réalisable.

■ Exemples de mise en œuvre

Objectif « santé/bien-être »

De nombreux élèves n'ont de pratique physique que dans le temps de l'EPS au collège ou au lycée. Le projet sportif fait appel à des activités physiques variées et ludiques, en complément de l'offre de formation en EPS. Si l'on veut promouvoir l'activité physique auprès des élèves selon un objectif « santé/bien-être », on doit utiliser ce temps captif des élèves que permet l'emploi du temps de l'internat d'excellence pour augmenter la pratique du plus grand nombre. Une large offre d'activités s'adresse à tous les élèves, les moins sportifs, les plus en difficulté physiquement, les filles dont la pratique physique diminue traditionnellement à l'adolescence. Dans les APSA, la part des activités artistiques est prépondérante dans ce type de projet. C'est un trait d'union culturel entre le monde des sports et celui des arts, etc.

Diagnostic santé

Établir un diagnostic santé des élèves grâce au projet UNSS « Bouge... une priorité pour ta santé » afin de connaître le niveau physique des élèves dans l'internat. Il s'agit ensuite de le comparer avec le niveau atteint en fin d'année, à chaque étape de la scolarité et avec l'ensemble des élèves participant aux tests sur le territoire national. Un suivi médical est envisageable : résultats aux tests médicaux à l'effort, mais aussi un suivi de santé avec des conseils relatifs à l'hygiène de vie, alimentation adaptée, cycles de sommeil, hygiène corporelle pour aider chacun à devenir un citoyen sportif, sain et autonome.

Rencontres sportives

La rencontre sportive permet des pratiques favorables à la coopération et à l'entente ; elle offre des situations propices à l'épanouissement de la solidarité. Les interclasses dans l'établissement constituent une évolution possible. Avec

l'UNSS, des rencontres dans le district, le département ou entre les internats peuvent se révéler très riches d'apprentissage pour tous. La rencontre entre les associations sportives est au cœur du fonctionnement du sport scolaire. Les modèles de rencontres et de compétition peuvent être inédits.

Liens entre les disciplines

Les liens entre les disciplines sont mis en valeur grâce à un travail d'équipe renforcé. Des notions sont communes : la relation au temps est travaillée en mathématiques et en EPS ; la relation aux autres, la communication, la maîtrise de l'expression orale sont présentes en français ; la relation au milieu et l'éducation à l'environnement sont souvent partagées avec les SVT. Le programme de l'enseignement d'exploration EPS et le programme de sciences physiques et de SVT en classe de seconde sont complémentaires.

Grands événements sportifs

Dans le cadre de grands événements sportifs, on peut envisager des regroupements d'internats d'excellence : l'organisation de l'euro 2016 de football en France est l'occasion de créer des projets inter-internats. La possible organisation de la base avancée pour les équipes de France, dans le département de la Guyane, en vue de la Coupe du monde de football au Brésil en 2014 et des Jeux olympiques au Brésil en 2016 est propice à l'organisation d'une rencontre exceptionnelle des internats d'excellence dans ce département d'outre-mer.

Parrainage par un athlète sportif de haut niveau

Le parrainage d'un internat d'excellence par un athlète sportif de haut niveau connu et reconnu relève du symbolique mais représente une identité importante pour les élèves. Les sportifs connus sont un exemple, des « grands frères », une motivation dans le travail quotidien...

Une coupe de France des internats d'excellence

L'organisation d'une coupe de France des internats d'excellence est possible, en parallèle avec les championnats traditionnels mis en place par l'UNSS du niveau district au niveau international. Par exemple, une opposition en groupe classe selon plusieurs activités pour mettre en œuvre la solidarité, l'entraide, le goût de l'effort, la complémentarité, la mixité et l'originalité, sans oublier une transversalité nécessaire avec les secteurs culturel et numérique.

Un sport « label internat d'excellence »

Inventer un sport « label internat d'excellence » et le développer : une situation motrice qui met en jeu le corps, un système de règles, une organisation de rencontre ou de compétition, dans le cadre de l'internat d'excellence.

Ressources

Sites à consulter

■ **Programmes EPS du collège :**

<http://eduscol.education.fr/eps-lycee>

■ **Programme EPS du lycée :**

<http://eduscol.education.fr/eps-college>

■ **Sport scolaire :**

www.unss.org - www.usep.org - www.handisport.org

■ **Associations éducatives complémentaires (CNAECEP) :**

<http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-dans-l-education-nationale.html>

■ **Le site des éditions « revue EPS » :** www.revue-eps.com

4. Aides nationales et européennes

4. Aides nationales et européennes

En complément des moyens locaux qu'il convient de mobiliser, des aides nationales et européennes peuvent aider à mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif.

■ Le soutien de la politique de la ville

La politique de la ville apporte une contribution financière à l'accueil des internes d'excellence issus des territoires de la politique de la ville. Cette contribution aide le chef d'établissement et l'équipe éducative à mettre en œuvre un accompagnement renforcé pour ces élèves. Elle est attribuée aux établissements d'accueil par les délégués départementaux de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Son montant dépend du nombre d'élèves issus des territoires de la politique de la ville.

Informations et ressources

- Le dossier de demande de subvention : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do
- Pour déterminer quels sont les internes d'excellence issus des territoires de la politique de la ville : <http://sig.ville.gouv.fr/>

■ Le fonds d'expérimentations pour la jeunesse

En 2009-2010, dans le cadre de ses orientations en faveur de la réussite scolaire des élèves et de l'insertion des jeunes, le fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ) a mobilisé des moyens, en soutien aux actions de nature pédagogique, éducative et sociale relevant du programme d'expérimentation « Internat d'excellence », à l'initiative de la Fondation Total.

Centré sur les douze premiers internats d'excellence, ce soutien vise prioritairement à promouvoir l'autonomie et la capacité d'entreprendre des jeunes, leur ouverture culturelle et citoyenne, leur mobilité ainsi que les pratiques sportives,

artistiques, linguistiques, numériques et scientifiques. Il vise également des actions de soutien à caractère social, permettant de soutenir les familles des jeunes inscrits dans les internats.

Outre ce soutien spécifique, tout établissement peut répondre aux appels à projets thématiques lancés par le FEJ.

Informations et ressources :

Le site du FEJ : <http://www.experimentationsociale.fr/>

■ Le fonds social européen

Le fonds social européen (FSE) soutient notamment des projets de lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce menés dans le cadre d'établissements d'enseignement de l'éducation nationale et de l'agriculture. Il peut cofinancer jusqu'à 50% du budget du projet. Ces projets doivent viser en priorité des jeunes issus des zones urbaines sensibles (ZUS) ou des jeunes handicapés. Les projets innovants ou expérimentaux sont favorisés.

Les dossiers de demande de subvention FSE sont déposés auprès :

- de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE);
- ou bien auprès d'une cellule d'appui FSE académique qui peut accompagner le chef d'établissement dans le montage et la mise en œuvre de projet cofinancé par le FSE .

Informations et ressources

- Le site du FSE en France : <http://www.fse.gouv.fr/>
- La cellule FSE de l'académie de Créteil : <http://cellulefse.forpro-creteil.org/>
- La cellule FSE de l'académie de Paris :
<http://gipfse.scola.ac-paris.fr/AC/Accueil.php>
- La cellule FSE de l'académie de Versailles :
http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5021/la-cellule-academie-d-appui-fonds-social-europeen

■ Les volontaires du service civique

Le service civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité.

L'implication de volontaires du service civique dans des actions menées dans le milieu scolaire a pour but de faciliter les rencontres entre élèves et jeunes adultes et de permettre à ces derniers de :

-
- s’investir au service de parcours de réussite et d’excellence des élèves ;
 - promouvoir l’engagement des jeunes en leur confiant des missions qu’ils pourront valoriser pour leur insertion sociale et professionnelle ;
 - aider certains jeunes qui ont le projet d’exercer au sein de l’Éducation nationale à vivre une expérience dans ce milieu professionnel ;
 - donner la possibilité de participer à des actions selon des thématiques particulières rencontrant le projet professionnel des volontaires.

Tout établissement public local d’enseignement (EPLÉ) ou établissement public d’enseignement rattaché au ministère peut demander un agrément de l’agence du Service civique pour accueillir un ou plusieurs volontaires sur un projet spécifique dans le but de mobiliser diverses compétences nécessaires à l’exercice de sa mission d’intérêt général.

Informations et ressources

- Convention du 7 juillet 2010 entre le ministère de l’éducation nationale et l’agence du service civique (BO n°32 du 9 septembre 2010)
- Le site du service civique : <http://service-civique.gouv.fr/>
Consulter les propositions de mission en internat d’excellence pour les volontaires du Service civique

“ Textes de référence sur les internats d'excellence

- Circulaire interministérielle n° 2010-099 du 8 juillet 2010 relative aux Internats d'excellence et développement des internats scolaires (BO n° 29 du 22 juillet 2010)
- Cahier des charges des établissements internat d'excellence
- Charte pour la labellisation de places internat d'excellence
- Circulaire interministérielle n° 2009-073 du 28 mai 2009 relative au développement des internats d'excellence et des plans académiques de l'internat (BO n° 24 du 11 juin 2009)
- Circulaire n° 2009-061 du 28 avril 2009 relative à la deuxième phase du volet éducation de la dynamique « Espoir banlieues » (BO n° 19 du 7 mai 2009)
- Note interministérielle du 23 mai 2008 relative aux internats d'excellence

Ces textes sont disponibles en ligne :
<http://eduscol.education.fr/internat-textes-de-reference>



Direction générale de l'enseignement scolaire

Suivi éditorial et conception graphique :

Délégation à la communication

Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

juillet 2011

Impression : Ovation

ISBN : 978-2-11-128220-9

V A D E M E C U M

Ce vade-mecum a pour ambition
d'accompagner le chef d'établissement
et son équipe dans la construction et la
consolidation de leur projet pédagogique et
éducatif spécifique en internat d'excellence.
Il en pose les principes, les objectifs et
les domaines d'action et recense les aides
nationales et européennes possibles.

